

# La fleur européenne



## Histoire du label

Le label écologique européen a été lancé en mars 1992. Les deux années suivantes ont servi à développer le calendrier de mise en œuvre: définition des principes de procédures, contrat-type et mise en place d'un système de redevances. Les deux premiers documents définissant les critères pour les lave-linge et les lave-vaisselle étaient adoptés en 1993. Un an plus tard, des critères étaient introduits pour deux autres groupes de produits: les amendements pour le sol et le papier hygiénique. À ce jour, 23 groupes de produits sont distingués par la fleur européenne et plus de 250 licences ont été décernées à plusieurs centaines de produits.

En 2000, une nouvelle ordonnance de l'UE est entrée en vigueur, dont le but était d'harmoniser le système et de rendre le label plus attrayant pour les fabricants. Le comité pour le label écologique européen a également été institué, soit les organes correspondants des États membres et des groupes d'intérêt. Par ailleurs, les taxes ont été réduites pour les PME. De plus, les grands distributeurs et les détaillants peuvent désormais demander directement la «fleur». Enfin, le système a été élargi aux prestations de services.

Source: [www.eco-label.com/french/](http://www.eco-label.com/french/)

## Principes

L'écolabel européen veut promouvoir les produits qui ont un impact plus réduit sur l'environnement que les autres produits de la même catégorie, et qui proposent aux consommateurs une information de produit et un conseil détaillé et fondé scientifiquement. La commission et les États membres doivent promouvoir l'utilisation de l'écolabel au moyen de mesures de sensibilisation et de campagnes d'information, et veiller à la coordination entre le système communautaire de remise d'un label écologique et les systèmes nationaux existants. En 2005, la commission a terminé la vérification du système prescrite dans l'ordonnance sur le label écologique et publié les recommandations définitives, les résultats des recherches ainsi qu'une récapitulation.

## **Organisation**

Le label écologique de l'UE est administré par le Comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE) et reçoit l'aide de la Commission européenne, de tous les États membres de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen (EEE). Le CUELE regroupe des représentants de secteurs tels que les industries, les groupes de protection de l'environnement et les organismes de défense des consommateurs.

Source: [www.eco-label.com/french/](http://www.eco-label.com/french/)

## **Procédure d'attribution**

La Commission européenne est l'organe qui décerne le label écologique UE. Chaque membre dispose d'organes compétents qui participent à l'attribution du label. Pour l'Allemagne, il s'agit de l'Office de l'Environnement et du RAL, de l'Institut allemand pour la garantie de la qualité et le marquage des produits. Une fois la demande déposée, le RAL et l'Office de l'environnement évaluent si le produit remplit tous les critères écologiques et de performance. Dans l'affirmative, la Commission est informée de décerner le label au projet. Si aucune opposition n'est déposée dans les 30 jours, avec l'accord de la Commission le label est décerné. Les preneurs de label concluent alors un contrat de licence. Les organes nationaux compétents vérifient régulièrement le label.

## **Développement économique**

Dans les États de l'UE, la fleur européenne est relativement bien établie et connue des consommateurs. La Suisse n'étant pas membre de l'UE, ce label n'a que peu d'écho dans notre pays, bien que des centaines de produits labellisés y soient importés. Les entreprises suisses peuvent aussi faire une demande d'attribution de la fleur européenne pour leurs produits et leurs prestations. Les premiers hôtels suisses l'ont fait par exemple en 2008.

## **La fleur européenne pour le papier**

Le label écologique UE distingue également du papier à photocopies ménageant l'environnement. Les critères suivants sont pris en compte:

Valeurs limites pour la réduction des émissions de dioxyde de soufre et de gaz à effet de serre.

Il faut veiller à réduire l'apport dans les eaux de substances toxiques ou nocives pour l'environnement. Sont mesurées les substances organiques en fonction de la demande chimique en oxygène (DCO) et les substances organiques chlorées sous forme de dérivés organohalogéniques adsorbables.

Une consommation maximum d'énergie autorisée a également été définie pour la production.

Pour la fabrication du papier, seules des fibres recyclées ou des fibres primaires issues de la foresterie durable sont autorisées.

On exige également un système de gestion des déchets au sein de l'entreprise afin de réduire la production de déchets.

Des critères d'attribution différents ont été définis pour les papiers graphiques et le papier hygiénique.

Source: [www.label-online.de/index.php/cat/3/lid/383](http://www.label-online.de/index.php/cat/3/lid/383)

## **Appréciation FUPS**

### **Avantages:**

Du point de vue de la Suisse, aucun avantage, car le label est trop peu pris en considération, pour le papier en particulier. Les labels comme l'Ange Bleu ou le FSC sont bien plus crédibles.

### **Inconvénients:**

La fleur européenne ne trouve pas vraiment de soutien pour le papier, ni auprès des organisations de protection de l'environnement, ni dans l'industrie du papier. Les labels comme l'Ange Bleu ou FSC sont bien plus crédibles.

### **Site Internet officiel:**

[www.eco-label.com/french/](http://www.eco-label.com/french/)

État de l'information: novembre 2009